



**ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
54/2018**

Mairie de MONTSOULT

**REPUBLIQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)**

Le Maire de la Commune de Montsoult,

- Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L. 2213-4 ;
- Vu le Code de la Route, R110.1 R110.2, R411.5 R411.8 R 411.18 et R411.25 à R411.28 ;
- Vu la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;
- Vu la demande de l'entreprise VAL D'OISE JARDINS pour l'élagage des arbres rue Fernand Fourcade,
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie, pendant la durée réglementaire des travaux, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

ARRÊTE :

Art 1 : A compter du lundi 5 novembre 2018 et jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, il est interdit de stationner de part et d'autre du chantier, de 8h00 à 17h00.

Art 2 : La circulation rue Fernand Fourcade est alternée par feux tricolores ou manuellement selon le besoin, la vitesse est réduite à 30km/h aux abords du chantier. Une intervention par tronçon sera mise en place.

Art. 3 : L'entreprise VAL D'OISE JARDINS et ses sous-traitants assureront, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire appropriée afin de garantir la sécurité des piétons et la circulation des véhicules, ainsi que son retrait, signifiant la fin des travaux.

Art. 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 5 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

Art. 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoult
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Tri-Or
- Entreprise VAL D'OISE JARDINS

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoult.

Fait à Montsoult, le 31 octobre 2018

le Maire,

Elie Lucien MELLUL



Rendu exécutoire le 31/10/2018

Affiché le 31/10/2018

Le Maire,

Elie Lucien MELLUL